

BULLETIN D'INSCRIPTION 15<sup>EME</sup> TROPHÉE DU CASTELLAS  
SAMEDI 20 MAI 2017 DE 8H30 À MINUIT



NOM DE L'ÉQUIPE :

**Équipier N°1 Capitaine**

Nom : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

Adresse : .....Ville .....

☎: .....Email : .....

Signature du participant

Signature de l'adulte responsable du mineur

**Équipier N°2**

Nom : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

Adresse : .....Ville .....

☎: .....Email : .....

Signature du participant

Signature de l'adulte responsable du mineur

**Équipier N°3**

Nom : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

Adresse : .....Ville .....

☎: .....Email : .....

Signature du participant

Signature de l'adulte responsable du mineur

**Équipier N°4 (facultatif)**

Nom : .....Prénom : .....Date de naissance : .....

Adresse : .....Ville .....

☎: .....Email : .....

Signature du participant

Signature de l'adulte responsable du mineur

**En s'inscrivant, les participants déclarent :**

- Avoir pris connaissance du règlement du trophée du Castellas et s'engagent à le respecter.
- Être capable de plonger puis de nager au moins 50 mètres.
- Être en bonne santé et n'être atteint d'aucune contre indication à la pratique des activités proposées ou posséder une licence sportive en cours de validité.
- Autoriser les organisateurs à prendre et diffuser: photos ou films de moi-même pris lors des activités

**RENSEIGNEMENTS**

SERVICE SPORT ASSOCIATIONS JEUNESSE

TEL : 04 90 45 46 42 MAIL : [snuzzo@lafarelesoliviers.fr](mailto:snuzzo@lafarelesoliviers.fr)

⇒ Merci de renvoyer par courrier ou par mail le bulletin d'inscription ci-dessous, dûment rempli et les photocopies des documents demandés avant le

**VENDREDI 12 MAI**



# 15<sup>EME</sup> TROPHÉE DU CASTELLAS

## SAMEDI 20 MAI 2017 DE 8H30 À MINUIT

### RÈGLEMENT GÉNÉRAL

**Article 1 - Organisation :** Le Service Municipal Sport Associations Jeunesse de La Fare Les Oliviers organise le 20 Mai 2017 le 15<sup>eme</sup> Trophée du Castellat. La course est composée d'un enchaînement d'épreuves faisant intervenir plusieurs disciplines sportives. Le règlement spécifique de chaque épreuve ainsi que les itinéraires seront présentés aux concurrents lors de l'accueil avant le départ et dans le "raid book".

**Article 2 - Lieu & Heure de RDV :** Le lieu de rendez-vous est fixé à la maison des jeunes. L'heure de rendez-vous est fixée à 8h30. En cas de retard trop important, l'organisation se réserve le droit de refuser le départ à l'équipe. Les épreuves débuteront à 9h et se termineront aux environs de 23h00 par la remise des récompenses.

**Article 3 - Repas :** Le service Sport Associations Jeunesse prend à sa charge le repas du soir. Le pique nique du midi est à la charge des équipes.

**Article 4 - Esprit du Raid :** Le Trophée du Castellat est une épreuve sportive ouverte à tous respectant l'esprit d'un raid accessible à tous physiquement et techniquement. L'inscription entraîne l'acceptation du règlement sans condition.

**Article 5- Sécurité :** Chaque concurrent devra attester être en bonne santé et n'être atteint d'aucune contre indication à la pratique des activités proposées ou posséder une licence sportive en cours de validité.

**Article 6- Constitution d'une équipe :** Les équipes seront constituées de 3 ou 4 participants, hommes et/ou femmes, à partir de 13 ans (avec autorisation parentale). Pour des raisons de capacité et de modalité d'organisation, le nombre d'équipe sera limité à 20. Le remplacement de concurrent ne sera autorisé qu'après avis de l'organisation. Un raid book (comportant une feuille de route, un règlement, une carte) sera remis à chaque équipe au moment du départ.

**Article 7 - Secours :** En cas de danger, il appartient aux autres concurrents, même s'ils sont d'une autre équipe, de porter secours aux concurrents en difficulté et de faciliter l'intervention des secours. Il convient alors de contacter l'organisation ou l'un des véhicules CCFP patrouillant sur le circuit.

**Article 8 - Raid-book :** Le Service Municipal Sport Associations Jeunesse fournit toutes les informations et les bulletins d'inscriptions, un "raid-book" comportant les instructions de course détaillées, le règlement spécifique de chaque épreuve et le déroulement du raid à chaque équipe avant le départ et les cartes du site permettant de tracer son parcours. Le Service met tout en œuvre pour définir les itinéraires et la sécurité des concurrents : contrôles de passage, contrôles horaires et postes de secours.

**Article 9 - Assurance :** L'organisation a souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers. Il appartient à chaque participant d'avoir souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile.

**Article 10 - Modification ou Annulation :** L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute ou partie de l'itinéraire et/ou des épreuves en cas de force majeure, notamment en cas de fort vent et des risques d'incendies qui en découlent.

**Article 11 - Classement :** Le détail des points et pénalités attribués peut être donné par l'organisation sur simple demande. Chaque équipe se verra attribuer un certain nombre de points en fonction de sa performance dans chaque discipline. Un classement général est effectué et soulignera les meilleurs équipes féminines et jeunes. Toutefois selon le nombre de participants et la configuration des équipes engagées, l'organisation se réserve le droit de modifier les catégories de classement ainsi que les modes d'attributions des points.

Le classement est effectué à partir du temps réalisé par les équipes, affecté des bonifications ou pénalités encourues pendant les épreuves. Le temps d'arrivée du dernier équipier est pris en compte pour la totalité de l'équipe.

**Article 12 - Abandon :** Tout abandon de participant entraînera une pénalité pour l'équipe. L'abandon de deux participants entraînera la mise hors course de l'équipe.

**Article 13 - Réclamation :** Toute réclamation devra être déposée dans un délai d'une heure après l'arrivée des concurrents auprès de l'organisation. Les décisions de l'organisation sont souveraines.

**Article 14 - Infraction :** En cas de manquement à une règle du présent règlement ou du règlement spécifique, l'organisation se réserve le droit de ne pas autoriser la participation de l'équipe, ou de mettre hors course l'équipe.

**Article 15 - Trophée :** Le trophée remis au gagnant du classement général est mis en jeu chaque année et doit donc être rendu au Service Municipal Sport Associations Jeunesse avant l'épreuve de l'année suivante.

# 15<sup>EME</sup> TROPHÉE DU CASTELLAS

## SAMEDI 20 MAI 2017 DE 8H30 À MINUIT

### RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE ÉPREUVES

#### Règlement Bike & Run

**Article 1 :** Le bike & Run est une course qui propose une boucle à parcourir en équipe de la manière suivante :

- Pour les équipes de 4 : l'équipe devra disposer de deux VTT. Pendant que deux coéquipiers courent, les deux autres pédalent.
- Pour les équipes de 3 : l'équipe devra disposer de deux VTT. Pendant qu'un coéquipier court, les deux autres pédalent.

**Article 2 :** Tout au long du parcours, les équipiers n'ont pas obligation d'être unis (les permutations course à pied / VTT sont libres), excepté dans la zone de contrôle. Celle-ci, ainsi que la ligne d'arrivée, devront être franchies côte-à-côte par les équipiers.

**Article 3 :** Le port du casque est obligatoire sur l'intégralité du parcours. Un seul concurrent à la fois est autorisé à monter sur le VTT.

#### Règlement VTT ou VTT/CO

**Article 1 :** Chaque concurrent doit amener son VTT dans un état correct de fonctionnement. L'organisation ne pourra être tenue responsable d'un accident lié au mauvais état du VTT. Le port du casque au cours de l'épreuve est **obligatoire**.

**Article 2 :** Le départ de l'équipe ne peut se faire que si l'ensemble des coéquipiers partent en même temps. Le départ sera donné d'après un timing donné par l'organisation préparé à l'avance en fonction des inscriptions. L'épreuve consiste à trouver, dans un premier temps un certain nombre de balises indiquées sur la carte et à poinçonner la fiche de route pour attester du passage. Le classement final VTT est établi selon le barème établi par l'organisation.

**Article 3 :** Toute arrivée en dehors des délais pourra entraîner l'annulation de l'épreuve suivante

#### Règlement Épreuve nautique

**Article 1 :** Chaque participant devra effectuer un parcours sur un support nautique. Le matériel obligatoire : Maillot de bain, serviette et crème solaire, chausson de planche ou chaussures. Le matériel conseillé: Shorty ou combinaison,

**Article 2 :** Il est impératif de respecter les consignes de sécurité énoncées par les organisateurs et les responsables de l'épreuve. Tout manquement à ces règles entraînera la non-participation à l'épreuve (score nul) pour l'équipe voire la disqualification de l'équipe.

#### Règlement Escalade

**Article 1 :** Chaque participant devra effectuer un enchaînement d'épreuves. Si celui-ci n'est pas effectué le score du concurrent est nul. L'épreuve se déroule sur l'un des sites d'escalade de La Fare Les Oliviers.

**Article 2 :** Chaque concurrent ne peut partir que si un moniteur lui en a donné l'autorisation. Il est impératif de respecter les règles de sécurité énoncées par les moniteurs au moment de l'épreuve. Tout manquement à ces règles entraînera la non-participation à l'épreuve (score nul) pour l'équipe.

#### Règlement Course d'orientation

**Article 1 :** Chaque équipe se verra remettre dans le raid-book une carte de course d'orientation. Chaque équipe pourra se munir d'une boussole. L'utilisation du GPS est interdite.

**Article 2 :** Le départ de l'équipe ne peut se faire que si l'ensemble des coéquipiers partent en même temps. L'épreuve consiste à trouver un certain nombre de balises et à poinçonner la fiche de route pour attester du passage. C'est le temps du dernier équipier qui est pris en compte.

**Article 3 :** Toute arrivée en dehors des délais pourra entraîner l'annulation de l'épreuve suivante

#### Règlement Epreuves de Tir

**Article 1 :** Chaque équipier se voit attribuer un certain nombre de tir défini par l'organisation. Les points sont comptabilisés sur la cible par l'organisation. Le classement se fera en fonction du barème établi par l'organisation.

**Article 2 :** Il est impératif de respecter les consignes de sécurité énoncées par les organisateurs et les responsables de l'association du Club de Tir du Castellat pour le Tir Sportif et par le Service SAJ pour le tir à l'arc et la sarbacane. Tout manquement à ces règles entraînera la non-participation à l'épreuve (score nul) pour l'équipe voire la disqualification de l'équipe.

#### Règlement Parcours du combattant

**Article 1 :** L'épreuve consistera en une course d'obstacle en relais. Un coéquipier par équipe s'élancera, effectuera une boucle et passera le relais à un second coéquipier. Les équipes de 3 devront désigner un coéquipier qui fera deux fois la boucle.